



**1<sup>er</sup> syndicat de France**, la CFDT compte plus de 630 000 adhérent.es, femmes et hommes travaillant dans tous les secteurs professionnels, dans le privé comme dans le public, et dans tous les territoires.

La CFDT porte un syndicalisme de **transformation** sociale reposant sur les valeurs d'émancipation, pour rendre chacun.e acteur de sa vie, de démocratie, pour organiser la confrontation des idées, et de solidarité, pour garantir les droits de tou.te.s, en particulier des plus vulnérables.

Engagée de longue date pour une **transition écologique juste**, la CFDT défend, en principe et en actions, la construction démocratique d'un modèle de développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement efficace, en anticipant et accompagnant ses conséquences sur les femmes et les hommes.

4 bd de la Villette  
75955 PARIS Cedex 19  
[www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)  
[transitionjuste@cfdt.fr](mailto:transitionjuste@cfdt.fr)

## Le point de vue de la CFDT

### EN BREF

Pour la CFDT, la transition écologique juste est systémique et touche toutes les activités (recherche, formation, industrie, services publics, mobilités, habitat, santé, agriculture...) et tous les territoires. L'électrification des usages représente un levier pour la décarbonation de l'économie et doit s'inscrire dans les 4 piliers d'une transition énergétique juste défendus par la CFDT : sobriété, efficacité, énergie décarbonée accessible et abordable pour toutes et tous, débat démocratique (voir [Manifeste pour la transition écologique juste](#) et [Pour une transition énergétique juste](#)).

La décarbonation du mix énergétique impose de substituer aux énergies fossiles des énergies bas carbone et, autant que faire se peut, renouvelables, mais également de baisser sensiblement notre consommation d'énergie. En effet, aucune énergie n'est « propre » en tant que telle et toutes les sources de production nécessitent d'être soutenables, par-delà les émissions de gaz à effet de serre, du point de vue de la biodiversité, l'extraction des ressources, l'acceptabilité sociale, du coût économique et des générations futures. Dans ce mix, avec les parcs solaires et éoliens, avec la biomasse et les réseaux de chaleur, pour la CFDT, l'électricité de source nucléaire a toute sa place.

Pour opérationnaliser la stratégie nationale énergie-climat sur son volet nucléaire (voir le [Cahier d'acteur CFDT Stratégie nationale énergie-climat](#)), la CFDT est favorable au projet EPR2 à Gravelines, sous réserve de hautes exigences sociales, environnementales et territoriales. L'anticipation des emplois et compétences et la qualité du travail, y compris des sous-traitants, sur la base d'un contrat de territoire à gouvernance partagée doit figurer comme une priorité. Les enjeux liés à l'eau, à la mer, aux sols et sous-sols et à la biodiversité, aux pollutions, aux risques sur la santé humaine (travailleurs et riverains), doivent être pris en compte.

La Confédération CFDT a organisé un travail concerté entre plusieurs structures pour rédiger ce cahier d'acteurs : l'union régionale interprofessionnelle des Hauts-de-France, le Syndicat national du Nucléaire de la Métallurgie, la fédération Mines et Métallurgie, la fédération Chimie-Energie, la fédération Construction et Bois, avec l'appui du cabinet Syndex. Que les militant.es de chacune des structures soient remerciés pour les échanges et contributions.



## PLANIFIER UNE TRANSITION ENERGETIQUE COHERENTE ET DEMOCRATIQUE

Historiquement, la CFDT a proposé la mise en œuvre d'un mix énergétique équilibré et diversifié. C'est pour cela qu'elle réaffirme son opposition au tout nucléaire, tout en rappelant l'importance, aujourd'hui, de ce mode de production pour lutter contre le réchauffement climatique. La CFDT pose comme préalable que les politiques de l'énergie investissent sur les 4 piliers de la transition énergétique : **sobriété** et **efficacité** (pour faire baisser de 40 à 45 % la consommation d'énergie à 2050), **énergie décarbonée accessible et abordable** pour toutes et tous, **débat démocratique**.

Le nucléaire ne peut être la seule solution à la question de la transition énergétique vers la neutralité carbone : la production d'origine nucléaire et celles issues des énergies renouvelables ne sont pas opposables mais complémentaires pour lutter contre les effets du dérèglement climatique. La CFDT rappelle la nécessité de réduire progressivement la part du nucléaire dans le mix électrique au fur et à mesure du développement des autres sources d'énergie bas carbone, afin de ne pas enfermer les générations futures dans des choix arbitraires ou irréversibles pour de nombreuses décennies.

Quel que soit le mode de production, la CFDT réaffirme que la modification des installations ou le développement de nouvelles entités nucléaires ou renouvelables doivent être abordés avec toutes les parties prenantes afin de garantir les conditions de **l'acceptation sociale** et de prendre en compte les effets sur l'eau, les sols et sous-sols, et la biodiversité. Ainsi, la CFDT reste favorable à l'organisation de débats publics réguliers. **Chaque partie prenante, intéressée par les projets soumis, a le droit à l'expression et d'être impliquée dans ces projets.** A ce titre, la CFDT exprime son attachement au bon fonctionnement de la CNPD (Commission nationale du débat public) et de la CLI (Commission locale d'information) de Gravelines, mais aussi à l'impératif d'un dialogue social de qualité à tous les échelons (entreprises, site, territoire) pour garantir l'opérationnalité de la transition énergétique juste.

## CONSOLIDER UNE FILIERE FRANÇAISE DU NUCLEAIRE JUSTE ET RESPONSABLE

La CFDT revendique une filière française du nucléaire stable et sûre pour construire un mix énergétique robuste où la simple logique de rentabilité ne peut être la seule priorité. La filière française doit s'inscrire dans une logique de **coopération** et ne pas laisser des entités isolées dans la loi du marché. Pour cela, la CFDT réaffirme **la responsabilité de l'Etat**



## dans la planification, le pilotage et l'organisation de la transition énergétique et de la filière.

Comme le promeut le contrat stratégique de filière nucléaire, il s'agit aussi de renforcer la solidarité et la solidité de la filière, avec des partenariats industriels garantissant un **modèle intégré multipartenaires** face à la concurrence internationale, et de renforcer la solidarité au sein de la filière, avec les PME et ETI, entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

Pour la CFDT, **la sûreté nucléaire n'est pas négociable**. La recherche de l'amélioration continue et la prise en compte des retours d'expérience sur d'autres chantiers concourent à l'amélioration de la sûreté qui ne peut s'appréhender uniquement avec un accroissement des exigences administratives. Au-delà des avis et recommandations de la nouvelle ASNR (Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection), il faut bien prendre en compte les facteurs organisationnels et humains. Chaque acteur intervenant dans la chaîne de valeur du nucléaire, chaque employeur.e, chaque salarié.e, doit se sentir concerné.e et responsable au quotidien par l'implication de son travail vis-à-vis de la sûreté.

## FAVORISER L'ATTRACTIVITE DES EMPLOIS ET LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Chacun des chantiers – à Penly (Normandie), à Gravelines (Hauts-de-France) et Bugey (Auvergne-Rhône-Alpes) – amène à mobiliser 8 000 à 10 000 emplois, sur de nombreuses activités : terrassement, construction, métallurgie, soudures, circuits de fluides, énergie, digital, ressources minières radioactives... Pour les travailleurs et travailleuses, l'accueil dans l'emploi et les perspectives de carrière, les conditions de travail et de rémunération, la prise en compte du temps métal, représentent des critères essentiels dans l'attractivité des emplois, à la fois pour des ouvrier.es, employé.es, technicien.nes et cadres.

La CFDT demande de construire une filière socialement responsable qui **sécurise les parcours professionnels** des salarié.es, chez les donneurs d'ordre et les sous-traitants, jusqu'aux reconversions post-chantier ou exploitation et d'un chantier à un autre pour les salarié.es qui le souhaitent. De plus, pour la CFDT, la qualité de vie au travail favorise la préservation et la pérennité des emplois.

Le projet de construction des EPR2 nécessite une véritable **gestion prévisionnelle des emplois et compétences au niveau territorial**. La féminisation des métiers et l'égalité femmes-hommes doivent être intégrées dès le démarrage des recrutements et la typologie des postes ouverts. Il constitue également une opportunité d'activité pour des jeunes issus des cycles de formation existants ou à mettre en place, dans le département du Nord et la région Hauts-de-France. Il doit aussi être ouvert à des personnes en reconversion professionnelle, sur la base d'une cartographie territoriale, dans le cadre de dispositifs prévus ou à construire (par exemple TransCo). Il doit favoriser l'insertion des personnes dans l'emploi : chômage de longue durée, jeunes sans diplômes... L'embauche de personnes handicapées doit aussi figurer dans les plans de recrutements et les modalités d'exercice des métiers. Enfin, pour un chantier frontalier, l'arrivée de travailleurs et travailleuses étrangers doit être anticipée : accueil, cours de français langue étrangère, facilitation pour l'installation, le logement et la santé, et respect des droits des travailleurs et travailleuses détachés. Toute pratique de dumping social, comme perçue pour le chantier du terminal méthanier, doit être proscrite, avec un renforcement des contrôles de l'Inspection du Travail/Dreets.

Le **CPRDFOP** (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) et le SRESRI (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), avec le soutien des OPCO (Opérateurs de compétences nationaux) doivent être menés en cohérence avec l'anticipation des emplois et compétences. Des métiers qui concernent le chantier EPR2 sont repérés en tension sur le territoire et la mobilisation des acteurs doit se poursuivre pour anticiper et pourvoir les besoins des entreprises : ingénieur.es du BTP, chef.fes de chantier, ingénieur.es et cadres d'étude, technicien.nes en mécanique et travail des métaux, en électricité et en électronique, ingénieur.es des méthodes de production, etc.

A Gravelines et sur les autres chantiers du nucléaire, **la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses** représentent des dimensions où les exigences sociales doivent à la fois être de haut niveau et mutualisées entre entreprises. Par exemple, avant le début de chantier, une base de vie doit être créée, un équipement pour la santé des travailleurs et travailleuses, ainsi qu'une maison des syndicats pour les accueillir. La CFDT revendique un dialogue social de qualité entre partenaires sociaux et la création d'un « **contrat de territoire santé et sécurité** » impliquant toutes les entreprises, inspirée par le modèle des JOP 2024, avec une exigence simple : **0 accident mortel sur le chantier**.

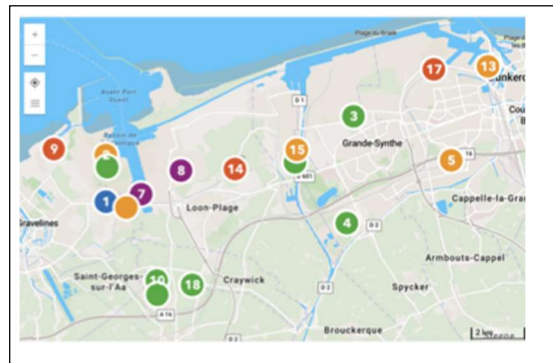
Pour assumer cet objectif, la CFDT préconise de créer un socle social commun entre les entreprises actives sur le site pendant la construction, avec une CSSCT (Commission sécurité, santé et conditions de travail) commune.

## INTEGRER TOUTES LES DIMENSIONS ÉCOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Terre gagnée sur la mer, le polder des Wateringues (Calais-Dunkerque-Gravelines-Delta de l'Aa) s'est construit au fil de mille ans, avec ses cours d'eau, fossés, wateringues et watergangs, ses vannes, pompes et écluses. Considérant des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents liés au dérèglement climatique, les **risques de recul du trait de côte, de submersion, d'inondation ou de raréfaction d'eau de surface ou souterraine**, sont à anticiper par des approches d'atténuation et d'adaptation. Notamment, les niveaux de construction des sites industriels envisagés à plus de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer doivent être réévalués, avec des solutions de protection renforcées et des mesures de repli ou de cessation d'activité, sur toute la durée de vie du site, de la construction des EPR2 à leur déconstruction.

Les risques ont besoin d'être davantage pris en compte et les mesures cohérentes avec le PAPI (Plan d'action de prévention des inondations) du delta de l'Aa, le SRADDET (Schéma régional de développement durable et d'aménagement du territoire) et les travaux de la COP régionale associant les partenaires sociaux.

Les **impacts sur l'eau, les sols et sous-sols, et la biodiversité** doivent être connus et documentés pour être évités ou contenus, à tous les stades du projet : construction, exploitation et démantèlement, et restauration du site. La transparence, le suivi et l'évaluation doivent être garantis par EDF à travers une structure locale de concertation, sous le contrôle final de l'ARSN.



## ANTICIPER LES BESOINS D'INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX

La disponibilité de l'énergie décarbonée sur le territoire représente une opportunité pour le développement de nouvelles activités industrielles. La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) recense plus de [20 investissements industriels, créateurs de 20 000 emplois directs et indirects](#). Dans ces projets, plusieurs filières sont liées à la transition écologique : nouveaux systèmes énergétiques (éoliennes en mer, H2V hydrogène), construction (Bâtilin), automobile (méga usines de batteries Verkor et Prologium). Dans ce contexte, la CFDT des Hauts-de-France s'est organisée en réseau, appelé TED (Territoire d'énergies dunkerquoises), pour coordonner les actions militantes et les réponses aux besoins des travailleurs et travailleuses du territoire, en lien avec les fédérations CFDT Construction & Bois, Chimie-Energie, Mines & Métallurgie, Fonctions publiques, Transports & Environnement...

En effet, vie au travail et vie dans le territoire sont liés à l'**aménagement** du cadre de vie qui représente un enjeu majeur et doit être anticipé de manière coconstruite avec les acteurs du territoire. En matière de logements, enjeu prioritaire, leur disponibilité en nombre suffisant être organisée, anticipée et planifiée, en intégrant les enjeux de zéro artificialisation nette, en articulation avec les solutions de mobilité, afin d'accueillir les nouvelles populations, locataires ou propriétaires, y compris en accession sociale, pour les personnes qui veulent s'installer durablement comme pour des travailleurs et travailleuses qui ne resteraient que temporairement. Les mobilités et l'accessibilité aux sites doivent être conçus pour favoriser des moyens de transports collectifs ou de mobilité douce ou peu carbonée adaptés aux nouveaux usages et modes de vie. La volonté de la CUD de privilégier les transports en commun, avec l'instauration de parking gratuits en entrée de site, et la suppression de ceux-ci au plus près des sites industriels, dont les EPR2, aussi pertinente soit-elle, a besoin d'être comprise et négociée pour être acceptée. La cadence des bus, y compris pour les travailleurs en 3x8, doit être organisée.

Concernant les services publics et les services au public, la disponibilité de services sociaux et administratifs, de services de soins, de structures éducatives ainsi que l'offre de commerces de proximité doit être planifiée pour répondre aux besoins.

## CONCLUSION

La CFDT est favorable à la construction des EPR2 à Gravelines, à plusieurs conditions :

- Construire une **filière socialement responsable** qui anticipe et sécurise les parcours professionnels des salarié.es, chez les donneurs d'ordre et les sous-traitants ;
- Prioriser la santé et sécurité par la prévention et viser le 0 accident mortel sur le chantier, en instaurant une CSSCT interentreprises ;
- Être exigeant sur la **sûreté nucléaire** qui n'est pas négociable, pour tous les employeur.es et pour tous les travailleurs et travailleuses ;
- Prendre en compte tous les **risques écologiques et climatiques**, en réévaluant en continu les impacts ;
- Anticiper les **investissements relatifs au cadre de vie** : logements ZAN-compatibles, mobilités durables, services... ;
- Instaurer une **structure permanente de dialogue social territorial**, sous l'égide de la Préfecture et de la Région Hauts-de-France, qui rassemble les acteurs : représentant.es de l'exploitant et des entreprises, organisations syndicales et patronales, associations environnementales et riveraines, collectivités locales. Cette structure assurera le dialogue territorial sur les questions d'emplois et compétences, de sécurité et de sûreté, de cadre de vie territorial et des questions écologiques et climatiques. Dans ce cadre, la signature d'un contrat de territoire santé et sécurité permettra de faire converger les objectifs et de poser l'organisation de la transparence des informations et analyses partagées, du suivi du projet (de la construction au démantèlement) et de son évaluation.

